

1. Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Présences : M. Michel Kennedy (directeur)
Mme Salima Bakkar (parent)
Mme Ariane Mc Neil (parent)
Mme Mélissa Plante (parent)
Mme Affoua Mireille Mattiale Kra (parent)
Mme Élise Tremblay (parent)
Mme Rose Martine St-Cyr
Mme Lauriane Saint-Laurent (enseignante)
Mme Naomie Boudreau
Mme Martine Lizotte (service de garde)

Absences : Mme Mélany Fortier (enseignante)

1.2 Nomination d'un (e) secrétaire

Elise Tremblay est nommé secrétaire pour cette rencontre

1.3 Revue et adoption de l'ordre du jour

CE-24/25-01

L'ordre du jour est proposé par Mme Mélissa Plante et adopté à l'unanimité

2. Parole au public

3. Questions diverses

4. Adoption – approbation

4.1 Élection à la présidence 2024-2025

Élection du membre votant, il manque un parent. Mme Mireille Kra est élue membre votant.

Pour la présidence, Mélissa Plante est proposée mais doit refuser. Mme Salima Bakkar est élue présidente.

CE-24/25-02

Adopté à l'unanimité

4.2 Élection à la vice-présidence 2023-2024

Mélissa Plante est élue vice-présidente du conseil d'établissement.

CE-24/25-03

Adopté à l'unanimité

4.3 Représentant de la communauté

Mme Cindy Mathers est confirmée à titre de représentante à la communauté

CE-24/25-04

Adopté à l'unanimité

4.4 Calendrier des réunions

La direction présente au membre le calendrier prévu des rencontres. Les membres discutent au sujet du jour de la semaine pour les rencontres. Il est déterminé que les rencontres auront lieu les **mardis sauf le 21 mai (en raison de la pédagogie)**. Le calendrier approuvé sera envoyé à tous d'ici vendredi (15 octobre, 19 novembre, 18 février, 15 avril, 21 mai, 10 juin).

CE-24/25-05

Proposé par Mme Martine Lizotte et adopté à l'unanimité

4.5 Activités et sorties scolaires (approbation)

Les membres ont reçu préalablement le tableau des activités et des sorties prévues par l'équipe école. La direction explique les divers budgets permettant de payer ces activités (école on bouge, école inspirante, sorties culturelles).

École inspirante : 41\$/élève, réparti selon les besoins

Sorties scolaires : doit être une sortie culturelle absolument (ex : théâtre). On vise 2 sorties par élèves

Certaines activités (3) devront être **payées par les parents**. On budgète en début d'année, même s'il reste de l'argent à la fin de l'année les parents n'auront pas à payer.

Activités de plein air/à l'école on bouge : Pour le moment, aucun montant attribué car on n'est pas certain d'avoir accès au 6000\$ selon les règles budgétaires (fait pour : l'activité se fait sur place à l'école)

Concernant le transport scolaire, si le seuil de 10 000\$ est atteint, ils doivent demander 3 soumissionnaires pour obtenir le meilleur prix et donner le contrat pour l'année à une compagnie.

Une campagne de financement est en cours, mais elle est pour financer les activités pour tous, pas pour les activités et sorties scolaires.

Le conseil d'établissement a aussi le pouvoir d'autoriser ou non toute activité qui pourrait engendrer des coûts aux parents en fonction de la Politique des frais chargés aux parents.

Les membres sont questionnés quant au montant maximal que l'école devrait charger aux parents pour des activités. Évidemment, un parent peut

décider d'inscrire son enfant à plusieurs activités. Il est entendu qu'un maximum par jour serait proposé au lieu d'un maximum par activité (pour ne pas pénaliser les activités sur plusieurs jours). Martine Lizotte propose un maximum de 50\$ par jour.

Les membres du conseil d'établissement ont le pouvoir d'approuver les activités en fonction du respect du calendrier scolaire ou des modifications causées par ces activités.

CE-24/25-06

Proposé par Mme Mélissa Plante et adopté à l'unanimité

4.6 Résolution activités en cours d'année (adoption)

La direction explique qu'il arrive parfois que des activités s'ajoutent en cours d'année scolaire. Ce peut être autant les activités des différentes fêtes (Halloween, St-Valentin, etc.) que de nouveaux projets élaborés par les enseignants.

La direction aimerait ne pas avoir à consulter les membres du CÉ pour les activités qui ne coutent rien aux parents.

Résolution au sujet des activités éducatives ou récréatives à l'école

Les activités et les sorties scolaires doivent être approuvées par le Conseil d'établissement en début d'année scolaire.

Toutefois, considérant que certaines offres d'activité peuvent être offertes à l'école en cours d'année (ex. théâtre, spectacle, etc.), il est proposé par Mme Lauriane St-Laurent et approuvé à l'unanimité d'autoriser l'équipe école à planifier des activités à l'école en cours d'année sans demander l'autorisation du conseil d'établissement pour la modification à l'horaire (ex. spectacle de magie, période d'activité école, etc.).

CE-24/25-07

Toutefois, toutes les sorties scolaires doivent être approuvées (vote lors d'une réunion ou d'une consultation par courriel).

4.7 Budget de fonctionnement du CÉ

Point informatif : Le conseil d'établissement dispose d'un budget annuel d'environ 400\$. Ce montant peut permettre de payer des gardiennes, des frais de déplacement, des repas.

CE-24/25-08

Il est proposé par Mme Martine Lizotte et adopté à l'unanimité

4.8 Politique alimentaire (adoption)

La Politique alimentaire concerne l'achat par l'école et la distribution aux enfants d'aliments sucrés ou ne respectant pas le guide alimentaire canadien. Le conseil d'établissement devrait être consulté chaque fois que l'école envisage de déroger à cette politique ou qu'un enseignant souhaite « gâter » ses élèves.

L'école aimerait que le conseil d'établissement l'autorise à déroger de la politique sans avoir constamment à faire voter les membres du conseil.

CE-24/25-09

Après discussions, il est proposé par Madame Mireille Kra d'autoriser l'école à déroger de la politique alimentaire à la bonne discrétion du personnel scolaire.

5. Parole aux enseignants

Les enseignants travaillent à la mise en place des routines et aux bonnes habitudes pour le début de l'année. Les aides à la classe sont un bel ajout et appréciées. Les nouvelles enseignantes sont aussi très appréciées par l'équipe école déjà en place.

6. Parole à la technicienne au service de garde

200 élèves inscrits au SDG, 119 dîneurs

124 inscrits à la journée pédagogique du 20 septembre

Concernant le document écrit de liste de pédagogiques, il n'a pas été transmis car Martine Lizotte attend d'être formée sur l'outil de sondage en ligne (en préparation pour la pédagogie du 23 octobre).

Mme Lizotte est en pré-retraite les vendredis.

7. Parole à la direction

7.1 Demande d'autorisation de diffusion de renseignements

La direction demande à la présidente, à la vice-présidente, à la représentante au comité de parents, au substitut de la représentante au comité des parents, de remplir le formulaire pour autoriser la diffusion de leur adresse courriel sur le site de l'école.

7.2 Antécédents judiciaires

Les nouveaux membres doivent remplir le formulaire

7.3 Liste des membres

La liste sera mise à jour pour la prochaine séance.

7.4 Formation pour les membres du CÉ

Les nouveaux membres du CÉ sont invités à faire le visionnement des capsules de formation. Le lien web vers ces capsules sera envoyé par la direction dans les prochains jours.

7.5 Politique animale

Selon la politique, l'école doit décider si on accepte ou non un animal dans l'école. Mais on doit s'assurer qu'aucun enfant n'a d'allergies sévères ou de peurs. Une classe a fait approuver la présence d'un hamster par les parents.

8. Levée de l'assemblée à 19h15

CE-24/25-10

Proposé par Mme Martine Lizotte

